

## Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h/12h - Mardi 9h/12h - 13h/18h - Mercredi 12h30/16h30 - Jeudi 9h/12h - Vendredi 9h/12h - 12h30/15h30

Tél : 05 53 22 50 04 Mail : [mairie@mairie-cales.com](mailto:mairie@mairie-cales.com) Site internet : [mairie-cales.com](http://mairie-cales.com)

## Quelques numéros utiles

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences (numéro prioritaire européen avec fixe ou mobile)	112
Numéro d'urgence gratuit pour personnes sourdes et malentendantes	114
Enfance maltraitée	119
Drogue tabac alcool info service	113

Electricité 09.72.67.50.24 documents et formulaires disponibles : [www.erdf.fr](http://www.erdf.fr)

Eau Sogedo 05.53.29.01.39 mail : [belves@sogedo.fr](mailto:belves@sogedo.fr)

Assainissement RDE Lalinde 05.53.24.95.19

## Petites Annonces

De nombreuses personnes se présentent en mairie, recherchant des maisons ou terrain, à louer ou à acheter.

Si vous possédez un bien que vous souhaitez vendre ou louer, n'hésitez pas à nous en faire part.



## SMD3 Collecte des déchets

Cela fait maintenant quelques mois que les nouveaux containers ont été mis en place.

Nous reconnaissons que ce système peut poser quelques difficultés à certaines personnes ayant des problèmes pour les utiliser. (hauteur, ouverture difficile...)

A part quelques incivilités comme des sacs posés à terre, on doit constater que l'ensemble de la population respecte à peu près bien les aires de propreté.

Le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est seul responsable de la mise en place et de la gestion de ce système de collecte. Pour en savoir plus, nous vous conseillons d'appeler le Service Relations Usagers du SMD3 au 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé). **La 1ere facturation interviendra en 2022.**

**Si vous désirez recevoir ce bulletin d'informations directement sur votre messagerie, merci de communiquer votre adresse mail en mairie. Il est également disponible sur le site internet de la commune [mairie-cales.com](http://mairie-cales.com)**

# LE P'TIT CALÉSIEN



## Bulletin d'informations municipales

Octobre 2020

Chères Calésiennes, Chers Calésiens,

La crise sanitaire que nous traversons s'avère inédite à bien des égards. Non seulement elle nous contraint à respecter les gestes barrières, y compris au sein de la sphère familiale, mais surtout elle bouleverse nos modes de vie au quotidien, nos modèles qu'on pensait immuables et nous oblige à remettre en cause nos idées pré-conçues.

Espérons, bien entendu, que tout cela ne soit que temporaire, que, très vite, nous soyons en mesure de nous revoir dans un cadre convivial, mais une chose est sûre : rien ne sera plus comme avant et nous garderons longtemps les stigmates de cette période.

Nous devons collectivement rester vigilants. C'est la raison pour laquelle, dans un souci de responsabilité, nous avons fait le choix d'annuler le traditionnel repas des aînés. Il s'agit de ne prendre aucun risque. Un colis de produits locaux sera toutefois offert en compensation à l'ensemble de nos aînés.

Ces dernières semaines, la priorité de l'équipe municipale s'est portée sur la rentrée scolaire afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles, dans un contexte sanitaire très strict. Je remercie tous les agents communaux qui agissent au quotidien pour améliorer votre cadre de vie.

Comme nous l'avions dit, dès la reprise de l'école, nous avons œuvré pour l'amélioration des repas à la cantine, en favorisant la consommation de produits locaux (viandes, fruits et légumes). Les premiers retours sont très positifs, les enfants mangent toute leur portion, sans aucun gaspillage dans les assiettes. Nous souhaitons amplifier cette démarche à la fois garante de qualité nutritionnelle pour nos enfants mais aussi source d'activité et d'emploi sur notre territoire.

Par ailleurs, nous poursuivons les travaux d'embellissement de notre village (la réhabilitation de la sacristie va débuter) mais aussi les travaux nécessaires comme ceux de l'agrandissement du cimetière.

A la suite de cet édito, vous allez vous plonger dans la lecture de ce « nouveau » journal de la commune qui, je l'espère, répondra à vos attentes. Je remercie dès à présent les membres de l'équipe municipale qui ont œuvré à son élaboration.

Plus qu'une feuille de papier, vous avez entre vos mains le récit de tout ce qui fait la vie d'un village rural, fier de ses origines et, surtout, attaché à construire son avenir !

**Votre Maire**

**Christophe CATHUS**

**06 85 67 54 43**

**[cathus.christophe@orange.fr](mailto:cathus.christophe@orange.fr)**



La plaine de Calès



Le village de Calès

## Entreprises de la commune

Transports Monzie Frères

Mrs MONZIE Laurent & Vincent 608 Route de Trémolat 05.53.22.50.16

Jean de Rocamadou - Conserverie

M CHAVAL Patrick 449 Route du Stade 05.53.22.43.93

Elévation Bois

M JOURDAIN Guillaume 407 Route du Stade 05.53.74.02.51

Paysagiste / Elagueur

M ESCARMANT Benjamin 583 Route de Traly 05.53.22.54.59

Menuisier

M LIGNY Bruno 370 Route de la Croix du Sol 05.53.74.19.38

M JOOREN Didier Le Cayre 05.53.22.89.32

Maçonnerie

M LOPEZ Cosimo 308 Route du Genestal 05.53.24.14.42

M MONZIE Sébastien 1023 Route de Trémolat 05.53.73.03.89

M SICARD Morgan 79 Chemin de la Croix du Guide 05.53.24.19.07

Electricien

M GONIN Frédéric 597 Route du Stade 06.79.99.77.97

Entretien espaces verts

M ROY Mathias 1310 Route de Charrière 06.17.13.33.97

Médical services

Mme FOURCADE Laetitia 18 Chemin des Châtaigniers 06.17.39.70.87  
laetitiaf@med-services.fr

Les Saveurs de Nice - Spécialités niçoises / Pizza

Marie & Rémi 95 Route de Pesquebroque 06.98.00.20.63

## Associations de la commune

Association de Foot / Entente Calès - Trémolat

Contact : 06.48.42.06.39 - Président : Jeannot MELCHIORI

Le comité des fêtes de Calès

Contact : 05.53.22.52.11 - Président : Jean-Michel BZDZINCK

Amicale Laïque - Les amis de l'Ecole

Contact : amicalelaique24@yahoo.fr - Présidente : Céline CHARBONNEL

Académie du Chabrol en Pays de Montaigne

Contact : patrick.brun0432@orange.fr / 05 53 22 53 73 - Grand Maître : Patrick BRUN

Association Syndicale Autorisée - ASA

Contact : 05.53.22.50.04

Association de Chasse - ACCA

## Brûlage

Les feux de jardin sont autorisés du 1er octobre au 28 février. Tout propriétaire désireux de procéder au brûlage à l'air libre de déchets verts pendant cette période doit déposer, en mairie, un imprimé de déclaration au minimum 3 jours avant la date prévue. Ce document est disponible en mairie et sur le site internet [www.mairie-cales.com](http://www.mairie-cales.com)

## Promeneurs et vitesse

Nous vous invitons à ralentir et à être particulièrement vigilant lors de vos déplacements en voiture ou en moto, car de nombreuses personnes, adultes et enfants, se promènent à pied ou en vélo sur nos routes et chemins. SOYEZ PRUDENTS et RESPECTUEUX des autres usagers.

## Cérémonie au monument aux morts

La situation sanitaire actuelle et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies commémoratives dans leur format habituel (public, enfants des écoles, porte-drapeaux,...) Pour les 75 ans du 8 mai 1945, Monsieur le Maire a déposé une gerbe au pied du monument commémoratif de la commune pour respecter le devoir de mémoire.

A ce jour, la cérémonie du 11 novembre est maintenue. Toute personne souhaitant y assister, peut se rendre à 11h au monument aux morts. Afin de respecter les gestes barrières, les masques sont obligatoires ainsi que la distanciation physique.

## Les travaux réalisés :

### L'entreprise Sogedo

Réalisation de 3 nouveaux points incendie :

- Route du Cayre
- Les Cinquantes
- Le Cayre

La mise en conformité des bornes incendie surpressé (par réseau d'irrigation).

### L'entreprise Monzie Sébastien

Réfection des toitures WC, école et garage.

### Notre agent communal

Réalisation d'un massif « Calès » au lavoir,

Réfection des peintures ; main courante, barrière et banc extérieur ,

Début de la remise en herbe des allées secondaires du cimetière afin de faciliter l'entretien sans produit chimique.

### La Communauté de Commune Bastides Dordogne Périgord

Pose des panneaux de rue suite au nouvel adressage (il en reste quelques-uns à faire dès réception de ces derniers),

Réfection et l'élargissement de fossés pour l'amélioration de la voirie sur la commune,

Bouchage des trous sur le chemin de la plaine (du moulin).

Il reste à réaliser les travaux de réfections de la toiture de l'église, l'aménagement et l'agrandissement du cimetière qui devraient voir le jour sur cette fin d'année.

## Les règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon,...)

### Ils sont autorisés :

\*De 8h30 à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi

\*De 9h à 12 et 15h à 18h le samedi

\*De 10h à 12h et 16h et 18h les dimanches, jours fériés.

## Fêtes privées

Lors de fêtes privées, il est souhaitable de limiter le bruit au-delà de minuit.

Pensez à informer vos voisins et à prévenir la mairie.



### Recensement, JDC et service national

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site [www.mon.service.public.fr](http://www.mon.service.public.fr) (en se créant un espace personnel).

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants. La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JAPD).

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée ou tous examens et concours.

## Chiens : Rappel de la réglementation

Un chien est considéré comme en état de divagation lorsque, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Les propriétaires des chiens en liberté doivent prendre conscience du risque qu'ils font courir aux joggeurs, piétons, cyclistes et automobilistes. Ces propriétaires s'exposent en outre à des poursuites pénales.

A poster with a light green background. On the left, there is a blue box with the text "ÉQUIDÉS MUTILÉS". Below it, in bold blue text, it says "Propriétaires de chevaux, des agents de l'Institut français du cheval et de l'équitation répondent à vos questions de 9h à 17h." At the bottom left, there is a green box with the phone number "0 800 738 908" and the text "Service & appel gratuits". At the bottom left, there is a small text "Service mis en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation." and the French flag. On the right, there is a photograph of a brown horse.A poster from the French Gendarmerie. At the top, it says "MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR" and "GENDARMERIE". Below that, it says "NOTRE ENGAGEMENT VOTRE SÉCURITÉ". The main title is "ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE". The text below says "Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs. Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène." Below this, there are four numbered recommendations: 1. Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés. 2. Évitez de laisser un licot quand l'animal est au pré. 3. Si vous avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée. 4. Signalez aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus). 5. Si vous êtes concernés par les faits décrits, appelez le 17 également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

## L'École primaire de Calès

Cette année, l'école de Calès accueille 20 enfants répartis en 3 niveaux de Grande Section de maternelle, CP et CE1. Après les conditions très particulières de l'année passée, les enfants sont ravis de se retrouver, de retrouver l'espace de la classe et de pouvoir apprendre ensemble. Ils se sont rendus au spectacle "les fées de l'arbre" dans le cadre du festival Bri-

kaBrak reporté à ce début d'année scolaire et à la suite de cette très belle représentation, ils vont pouvoir participer à un projet de créations de paysages sonores sur un fond de magie alliant fées et monde de la forêt.

### Murielle FROMENTOUX

## La Cantine et la garderie

Durant notre mandat, nous faisons une priorité du « bien manger » à l'école. Aussi les menus proposés aux enfants sont confectionnés majoritairement avec des produits frais achetés auprès de plusieurs producteurs locaux travaillant en agriculture raisonnée et en Bio. En ce sens, il va de soi que les enfants ne mangent que des fruits et légumes de saison. Au cours de l'année, la cantinière proposera quelques menus entièrement Bio.



Les horaires élargis de la garderie permettent aux parents qui travaillent de garder leurs enfants scolarisés sur le RPI et de pérenniser nos écoles.

## Amicale Laïque « Badefols, Calès, Pontours, Trémolat »

L'Amicale Laïque "Les Amis de l'École" est une association loi 1901 qui œuvre au bénéfice des enfants scolarisés en RPI des communes de Badefols / Calès / Pontours / Trémolat.

Le bureau de l'Amicale Laïque du RPI :

Présidente : Mme CHARBONNEL Céline ; Co-Présidente : Mme GALBAN Marion ; Secrétaire : Mme PEREZ Paula ; Trésorière : Mme MOURET Camille ; Trésorière Adjointe : Mme FANCHON Christelle

Le bureau met en œuvre de nombreuses manifestations tout au long de l'année scolaire :

- un spectacle de Noël sera offert aux enfants ; présence du Père Noël avec une hotte bien garnie et un goûter,
- une fête des écoles du RPI, fin Juin
- une sortie extrascolaire.

D'autres initiatives assurées par les enfants :

- vente des calendriers des écoles,
- vente des chocolats de Noël,
- vente de gâteaux,
- vente des photos de classe, individuelles et fratrices.

Cette année, avec les conditions sanitaires particulières liées au COVID-19 nous ne serons pas en mesure de proposer de rassemblement donc pas de quines.

Avec le bénéfice de ces manifestations, les enfants peuvent ainsi profiter de sorties éducatives avec leur enseignante et récréatives durant leur scolarité. De beaux projets sont ainsi réalisés chaque année.

## Calès Académie du Chabrol en Pays de Montaigne

Chers amis Calésiens (siennes),

L'année 2020 restera dans nos mémoires comme une page blanche, depuis le 29 février 2020 chapitre de St Romain la Virvée en Pays de Libournais

Tout s'est arrêté, plus de rencontres avec nos amis des autres confréries, le confinement est passé par là. Un virus qui a bloqué le monde entier, qui a causé la mort de milliers de personnes.

Nous avons tenu le coup Amis du Chabrol grâce à notre coutume dans le Périgord, le vin en fin de soupe que l'on nomme le CHABROL. Tous les chapitres dont le notre ont été annulés prévu le 2 août 2020 ; fête à l'ancienne et du terroir à Calès.

Alors vive 2021 pour une grande fête des 20 ans de l'ACPM à Saint Michel de Montaigne, le 1er août 2021

L'Académie du Chabrol en Pays de Montaigne a été à l'honneur le 18 mai 2020 sur ARTE dans l'émission invitation au voyage dans « le Périgord avec Claude Chabrol », puis sur FR3 nationale dans Faut pas rêver avec Philippe GOUGLER et Martin WALKERS dans « Voyage en Périgord » rediffusion.

A bientôt

Amitiés chabroliennes

**Patrick BRUN Grand Maître de l'Académie du Chabrol en Pays de Montaigne**



Comité des Fêtes  
de Calès

Cette année le comité des fêtes a été au « repos ». Toutes les manifestations prévues ( rando gourmande, fête à l'ancienne, quine, théâtre ) ont été annulées pour les raisons sanitaires que vous connaissez tous.

De ce fait le village a été calme en 2020. Pourtant le but du comité des fêtes est de l'animer et de le faire vivre et cela depuis 1974 date de sa création. Fêtes votives, randonnées, vide greniers, repas, intervillages, cinéma, théâtre, contes, musique... se sont succédés depuis ainsi que la fête à l'ancienne ou fête des fleurs ou fête occitane animation phare de Calès depuis 1987, d'abord tous les ans puis tous les 2 ans (années paires) avec ses guirlandes de fleurs , ses représentations de vieux métiers voulant montrer la vie au village au début du xxème siècle. Certains anciens du village étaient là au début de l'aventure et certains sont toujours là prêts à nous faire bénéficier de leur expérience et de leur savoir-faire. Merci à toutes celles et tous ceux qui contribuent à cette réussite.

Confinement oblige, on a arrêté la fabrication des fleurs qui devaient servir de décoration pour l'édition 2020. Quand reprendra-t'on ? On ne sait pas pour l'instant.

Nous espérons fortement que cette situation s'améliorera rapidement et que 2021 sera une année riche en animations.

Si les conditions le permettent, l'assemblée générale se tiendra fin janvier comme d'habitude. (vous serez avertis en temps voulus)

Portez-vous bien, soyez prudents et bonnes fêtes de fin d'année.

**Le président,  
J-M  
BZDZINCK**



## Association de Foot Entente Calès - Trémolat

La crise sanitaire nous oblige à des gestes barrières et des protections qui mettent à mal le lien social, convivial et sportif. On s'adapte malgré tout à la situation.

Le club en entente avec Sauveboeuf-Lalinde évolue en départemental 3 pour l'équipe A et en critérium à 8 pour la B. Grâce à nos éducateurs diplômés, l'école de foot redémarre avec des jeunes de 5 à 18 ans.

Début de saison satisfaisant mais dur pour l'équipe A malgré des victoires.

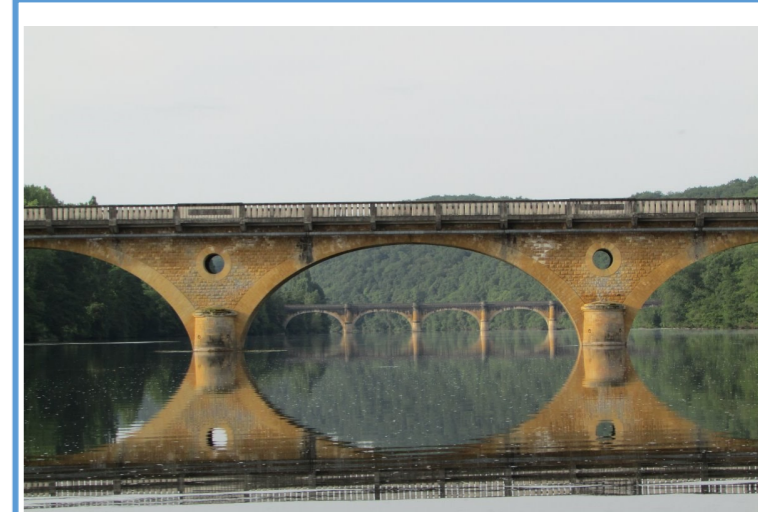
La B, sous la direction d'un nouveau membre du bureau Christophe TEOT, fait un très bon départ avec 2 victoires contre 2 grosses équipes.

En raison des gestes barrières, il n'y aura pas de quine cet hiver.

Nous vous disons à bientôt pour nos calendriers et vous remercions par avance de l'accueil que vous nous réserverez.

**Pour le bureau**

**Le Président**



## Association Syndicale Autorisée de Calès (A.S.A)

Bonjour à toutes et à tous,

Quelques informations sur le réseau d'irrigation de notre commune de Calès.

De gros travaux d'entretien sur la tuyauterie de la station de pompage ont été réalisés. A ce jour, ces tuyauteries sont en acier inox, donc pour une durée de vie plus importante.

Nous avons pu constater l'efficacité du réseau lors d'un incendie, à la Rive Basse cet été 2020. L'irrigation était prépondérante et tout a fonctionné normalement. Les défauts de compteurs ont été bien signalés.

Chaque année, nous avons une augmentation d'environ 7% chez EDF. Pour 2021, nous serons obligés de revoir le prix du m3 afin de palier à ces augmentations et de conserver notre réserve financière.

Pour toute question, vous pouvez me joindre au 06.11.42.63.94 ou notre fontainier, Monsieur Mathieu LEVIGNAT agent de l'ADHA 24 qui s'occupe du secteur Calésien.

Bonne lecture à tous

**Le Président ,  
Jean-Marie CHAVAL**